

PAR COURRIEL

Québec, le 15 décembre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-10-080 – Lettre de réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 octobre dernier, concernant le portrait des autorisations ministérielles délivrées pour des projets affectant les milieux humides et hydriques de la MRC d'Abitibi-Ouest de juin 2017 à octobre 2023.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- MRC\_Abitibi-Ouest\_20221208, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Huot analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 2

... 2

# Portrait des autorisations ministérielles délivrées pour des projets affectant les milieux humides et hydriques

Période du 16 juin 2017 au 30 juin 2022<sup>1</sup>

MRC Abitibi-Ouest

Autorisations (nombre)

10

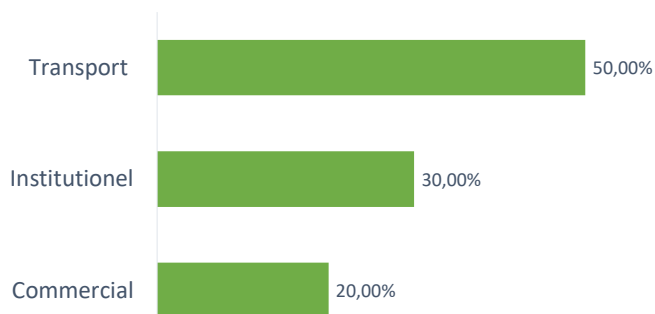
Superficies autorisées (m<sup>2</sup>)

899

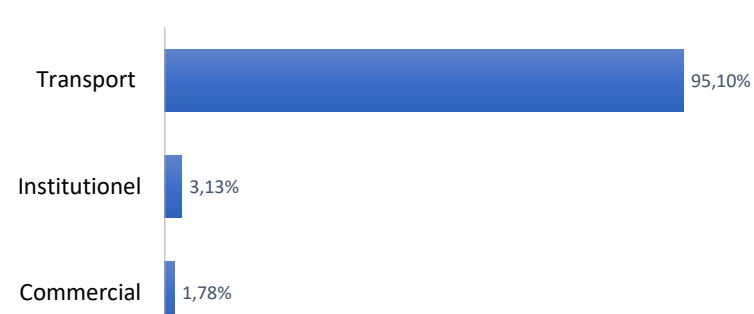
Contributions financières versées (\$)

0

Pourcentage d'autorisations délivrées par grandes catégories d'activités



Pourcentage de superficies autorisées par grandes catégories d'activités



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.  
Date de création/mise à jour : 8 décembre 2022

<sup>1</sup> Autorisations ministérielles délivrées en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH).